

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 7 (1919)

Heft: 79

Artikel: Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-254914>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

amie. Dès que Genève eût trouvé la prospérité avec la liberté, les arts et les sciences y fleurirent comme par miracle et les étrangers y affluèrent. Non des oiseaux de passage, y accourant comme en une ville d'eaux, mais des hôtes moins fugitifs, attirés par la beauté du pays et les ressources intellectuelles de la « plus grande des petites villes. » Bientôt l'atelier d'Amélie Romilly fut célèbre. A Paris, elle avait fait la connaissance du grand acteur Talma. Il avait posé pour elle et la recommanda à plusieurs artistes : la Duchesnois, M^{lle} Mars, la Catalini, etc. Elle peignit aussi M^{me} de Staël, Bellot, Rossi, Capo d'Istria, bien d'autres. Elle se lança même dans la composition ; des « Othello », des « Roméo et Juliette », scènes romantiques du genre troubadour, datent de cette époque. Il faut convenir qu'elles n'ajoutent rien à sa gloire.

Amélie Romilly avait passé trente ans, l'âge où, dans ce temps-là on « plantait la seconde épingle au bonnet de Sainte-Catherine ». Elle réussissait partout : elle était admirée, fêtée, très répandue dans le monde, quand tout à coup ses amis stupéfaits apprirent ses fiançailles avec un jeune candidat en théologie : David Munier.

La brillante mondaine, devenir femme de pasteur, avec toute l'austérité, tous les renoncements que comportait ce titre en 1820 ! Cela paraissait insensé. Mais David Munier avait 25 ans, il était beau, il fut aimé. Le mariage eut lieu en 1821, et fut très heureux.

Le jeune pasteur comprit qu'on ne pouvait enfermer ce brillant oiseau dans la cage d'une austérité trop sévère. Prédicateur de talent, il n'avait pas la piété étroite et rigide du « Réveil », et il autorisa les séjours à Paris, les visites chez Talma, les fêtes, tandis, que de son côté, Amélie exerça dans sa paroisse de Chêne les vertus modestes d'une femme de ministre du St-Evangile.

En 1831, M. Munier fut nommé professeur à l'Académie de Genève. Dès lors, le ménage habita la ville, une maison sise à la place St-Antoine, qui tomba depuis lors sous la pioche du démolisseur.

Là les deux époux exerçaient l'hospitalité la plus simple et la plus charmante. Rodolphe Töpffer, Auguste de la Rive, Sismondi, étaient les hôtes habituels de la maison. Dans le jardin était l'atelier, où l'infatigable artiste continuait à travailler sans relâche. Quatre enfants étaient venus embellir ce foyer. Hélas ! un seul devait survivre à ses parents : l'aînée, l'unique fille, qui devint plus tard M^{me} Arthur Chenevière.

Nous avons mentionné les séjours à Paris ; elle en fit six en tout, travaillant avec acharnement pour acquérir le plus possible en peu de temps. En 1836, elle fit un voyage en Angleterre avec une jeune Genevoise, M^{lle} Pictet-Calandrini, qui lui avait été confiée par ses parents. Elle séjourna chez l'évêque de Winchester et chez le duc de Gordon, y peignit un grand nombre de portraits et y visita des artistes en renom. Ce furent là les seuls voyages de sa vie. Elle ne connut point l'Italie, ni la Hollande, ni l'Allemagne — et même très peu la Suisse, nous semble-t-il. On ne voyageait guère, du temps des chaises de poste, et le pied mignon d'Amélie (l'exposition nous montre ses souliers, in vraisemblablement petits) ne suivit pas l'ami Töpffer dans ses *Voyages en zig-zag*.

Dans l'existence la plus heureuse, les épreuves ne manquent jamais. M^{me} Munier vit mourir son plus jeune fils, Henri, à quatre ans et demi : plus tard, ce fut Maurice, un charmant jeune homme de dix-huit ans. Enfin, déjà vieille, elle eut la douleur de perdre son fils Isaac, âgé de trente-quatre ans.

Après ce dernier coup, le pinceau tombe de ses mains actives. Elle fait encore un ou deux crayons de ses petits-

enfants, puis c'est le grand âge, le déclin... Tous les amis d'autrefois étaient morts ; le régime politique avait changé. La Genève de 1820 et de 1840 avait disparu. La mélancolie envahissait cette âme d'artiste et de femme. Enfin, elle s'éteignit en 1875 ; elle était dans sa quatre-vingt-septième année.

Amélie Munier-Romilly ne fut pas une grande artiste. Les études sérieuses lui manquèrent. Son dessin fut toujours défectueux. Sa facilité extraordinaire lui fut un piège. Elle travaillait trop vite, et cela se sent dans son œuvre. Mais elle fut artiste dans l'âme, parce qu'elle aimait passionnément son art, non seulement dans la jeunesse, comme cela arrive à tant et tant de gens, mais toute sa vie, dans la bonne et mauvaise fortune. Cette infatigable eut le don de créer de la vie : sur ces corps, souvent mal dessinés, le visage est toujours vivant. Malgré le désir d'idéaliser ses modèles, travers naturel aux peintres mondains, elle a tel talent de ressemblance qu'on retrouve chez les petits-fils des traits des grand-pères peints par elle. La plupart de ses portraits sont à l'estompe « à la sauce » comme on disait alors, procédé bien démodé, mais qui faisait fureur au temps des guitares. Elle fit un nombre incroyable de portraits : plus de cinq mille ! — parmi lesquels quantité d'enfants, qui paraissent un peu conventionnels : toujours les mêmes « amours jousflus ». Mais il faut songer que la photographie n'existait pas, et que pour peindre ces petits modèles toujours en mouvement, il fallait s'aider uniquement d'observations et de souvenirs, de là une facture un peu molle, un peu imprécise.

Ce qui nous plaît et nous attire chez cette Genevoise d'autrefois, c'est la femme plus que l'artiste, la femme d'esprit et de cœur, qui savait amuser ses modèles et attirer chez elle les hommes les plus distingués parmi ses contemporains. Elle a vécu dans un temps où l'on a beaucoup pensé et beaucoup causé, beaucoup écrit et beaucoup peint. Hier encore, cette époque paraissait ridicule, et l'épithète de « mil huit cent trente » était presque une injure. Aujourd'hui, le 1830 est à la mode : on en recherche les meubles et les bibelots, c'est peut-être parce que la sérénité de ce temps-là contraste avec la brutalité du nôtre ? Les grandes questions qui nous passionnent ne troublaient pas l'âme de nos grand-mères. M^{me} Munier ne pouvait être féministe, car le féminisme n'existait pas alors. Mais pour nous le vrai féminisme est celui qui signale partout et toujours les talents et l'influence de la femme. A ce titre, nous apportons notre discret hommage à cette Genevoise d'élite qui fut si complètement de son pays, et si parfaitement de son époque.

Genève, 29 avril 1919.

Emilie GAUTIER.

Les Femmes et la Chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Close le 5 avril déjà, mais par conséquent trop tard pour qu'il nous fût possible d'en rendre compte dans notre dernier numéro, la session de printemps des Chambres fédérales n'offre plus de ce fait un grand intérêt d'actualité. Elle n'en offre pas non plus un très grand quant aux sujets qui y furent traités, et surtout quant à l'allure générale des débats : les chroniqueurs s'accordent à reconnaître que ce fut une session terne, aux discussions sans ampleur, peu fréquentée, hâtivement terminée par des députés inattentifs ou somnolents... Décidément, le Conseil National élu d'après le vieux système majoritaire paraît à bout de souffle, et il est urgent que les élections proportionnalistes de l'automne prochain lui infusent un sang nouveau, en même

temps que plus d'ardeur au travail et une conception plus large et moins timorée de sa tâche législative.

Dans ces conditions, et très limitées d'autre part par la place qui nous est allouée dans ce numéro, nous nous bornerons à un bref exposé des principales questions discutées, pour ne pas manquer cependant à la tâche de collaborer à l'éducation civique de la femme que s'est proposée notre journal.

La sempiternelle question des pleins pouvoirs d'abord. Sempiternelle parce que la majorité gouvernementale résiste à toutes les tentatives faites pour rentrer dans la voie constitutionnelle, et se cramponne désespérément à ses prérogatives des temps de crise. On se souvient que, dans la dernière session, le Conseil National était arrivé de la façon la plus surprenante à un compromis qui supprimait les pleins pouvoirs pour les rétablir immédiatement ! Cette fois-ci cela a été au tour du Conseil des Etats, qui, à l'unanimité, a adopté un nouveau texte, supérieur à celui du National, en ce sens que le Conseil Fédéral n'est autorisé qu'exceptionnellement à prendre des mesures indispensables : protection des frontières, police des frontières et des étrangers, maintien de la tranquillité et de l'ordre, sauvegarde des intérêts économiques, et en les accompagnant d'un message explicatif soumis à l'approbation des Chambres. C'est évidemment un progrès, puisque ce texte comporte une restriction des pleins pouvoirs ; mais il laisse encore, nous paraît-il, la porte ouverte à bien des équivoques : car où commence et où finit, pour ne prendre que cet exemple : « la sauvegarde des intérêts économiques du pays ? » Et n'y a-t-il pas là des dangers d'interprétation ? Pour notre part, nous préférons infiniment la proposition d'abrogation pure et simple, présentée par le Grand Conseil de Genève, qui a usé ici du droit d'initiative reconnu aux cantons de par la Constitution fédérale, mais qui, comme il fallait s'y attendre, a été repoussée par 70 voix contre 15, le Conseil National s'étant allié au texte des Etats lorsqu'il lui a été présenté. Espérons pour le parti gouvernemental qu'il n'aura pas à trop se repentir de s'être refusé encore une fois à sortir définitivement d'un régime d'exception.

Le procès des chefs de la grève de novembre qui se déroulait à Berne parallèlement à la session des Chambres n'a pas pu manquer d'avoir ses échos dans les discussions de celles-ci, sur la question de l'immunité parlementaire d'abord : fallait-il considérer comme inviolables, et de ce fait soustraits momentanément à la justice militaire, ceux des chefs qui, comme conseillers nationaux, exerçaient un mandat dont les avait investis la votation populaire ? Le Conseil n'en a pas jugé ainsi et a voté la levée de l'immunité parlementaire. Nous espérons qu'il n'a pas créé de la sorte un précédent inquiétant. Puis on en est revenu fatalement aux origines et aux responsabilités de la grève, etc., toutes discussions qui, dans une atmosphère de passions politiques, ne peuvent guère contribuer à ramener l'apaisement dans le pays.

Ce sont là les seules questions d'ordre politique dont se soient occupées les Chambres — avec un débat aux Etats sur l'augmentation du nombre des conseillers fédéraux, dont l'entrée en matière a été repoussée par ce conseil. Nos députés se sont plutôt occupés de questions administratives telles que la réorganisation de certains Départements, qui paraissent en avoir singulièrement besoin à en juger par les interpellations répétées sur les errements de leurs fonctionnaires ; ou économiques, telles que l'impôt sur le tabac, dont le parti socialiste voudrait faire un monopole, et dont chacun réclame une part pour la réforme sociale qui lui tient à cœur : lutte contre l'alcoolisme, lutte contre la tuberculose, assurance-vieillesse et invalidité... Et enfin ils ont entendu avec quelques rapports de Commissions un nombre con-

sidérable d'interpellations sur tous les sujets possibles et imaginables, des irrégularités d'un directeur des douanes à la pénurie du bétail en passant par le chemin de fer de la Furka. Relevons parmi ces observations celle, que nous ne saurions trop appuyer, de M. Otto de Dardel sur le danger que fait courir à la jeunesse tessinoise la maison de jeu installée dans l'enclave italienne de Campione, et en sens inverse la pétition, révélatrice hélas ! de la mentalité la plus néfaste à notre pays, protestant contre la suppression des jeux dans les kursaals, qui « porterait le plus grand préjudice à l'industrie hôtelière et au tourisme. » Il est navrant de constater ainsi qu'il est encore des gens pour lesquels la moralité et la dignité de notre peuple comptent infiniment moins que les plaisirs de décafé et d'indésirables, et qui n'ambitionnent pas pour la Suisse de plus belles fonctions que celles de portier galonné d'un Monte-Carlo.

E. Gd.



Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Malgré les vacances de Pâques, la propagande suffragiste ne s'est pas arrêtée, et, chose intéressante, toutes les conférences faites par nos membres sur le suffrage n'ont pas été, comme les autres années, organisées par notre Association, mais lui ont été demandées. C'est ainsi que M. de Morsier a parlé le 7 mai, à l'Aula de l'Ecole de Commerce, pour une des Loges de l'Ordre des Bons-Templiers abstinents, sur *La femme et la démocratie*, et que deux Associations politiques de la commune suburbaine des Eaux-Vives ont demandé à 15 jours de distance une conférence sur le suffrage à Mlle Gourd, soit l'Association démocratique (libérale) et l'Association jeune-radical. Il est tout à fait significatif de voir les partis politiques étudier maintenant cette question, qui rencontre de plus en plus une sympathie croissante dans tous les milieux politiques, professionnels et religieux : preuves en sont encore les causeries également demandées à Mlle Gourd par des Unions chrétiennes de jeunes gens et de jeunes filles, des sections aînées de l'Espoir, etc. A Genève aussi, l'idée marche ! — Plusieurs membres de notre Association, répondant ainsi à la circulaire du Comité, ont offert leurs services comme membres des bureaux électoraux pour les élections consistoriales du 11 mai, services qui ont été immédiatement acceptés. Pour la première fois à Genève, des femmes vont donc faire partie de bureaux électoraux.

E. Gd.

VAUD. — Nous avons eu, le mois dernier, le privilège d'entendre M. A. de Morsier parler de *la Constitution suisse et des projets de révision*. Après un coup d'œil général sur l'histoire et le développement de la Confédération suisse, le conférencier a passé en revue quelques-uns des articles les plus importants de notre charte nationale et les réformes qu'il y aurait lieu d'y introduire. Il a beaucoup insisté sur l'intérêt que nous, femmes, devons porter à ces questions, non seulement pour nous renseigner et témoigner de notre patriotisme, mais pour exercer l'influence que nous devons avoir sur l'esprit public et dont on a toujours plus besoin autour de nous. Cette leçon de civisme a été pour nous un nouveau stimulant, et nous en restons très reconnaissants à M. de Morsier. — Sous les auspices de la Société des jeunes commerçants, notre vice-président, M. le Dr Muret, a fait à Lausanne, à la fin d'avril, une conférence publique sur le suffrage féminin : nouvelle preuve qu'actuellement tous les milieux se préoccupent des droits de la femme.

L. D.

LA CHAUX-DE-FONDS. — Un nombreux auditoire applaudit le 11 avril une causerie de Mme Cruppi, de Paris, sur *le premier vote des Anglaises*. Le mot « charmant » semble avoir été inventé pour caractériser et la conférence et la conférencière. — Les 26 et 27 avril eut lieu l'élection des membres de notre Conseil d'Etat et du Grand Conseil. A l'instigation de l'un de nos membres, qui paya généreusement les frais de cette petite manifestation, nous fîmes distribuer dans les rues deux mille feuilles volantes contenant cet appel : « Aux hommes et femmes suffragistes. Ne votez et n'engagez à voter que pour les grands-conseillers qui ont soutenu le droit de vote féminin et pour les autres candidats favorables à cette cause. » Il nous est revenu aussi de divers côtés que beaucoup d'électeurs n'avaient pas eu besoin de notre intervention pour penser à rayer les noms de quelques *antis* notaires.

J. V.